Bastia
CITÀ DI CULTURA

Polu Pulitiche Patrimuniale

DECISION
CONVENTION DE COLLECTE DE DONS
PROJET DE RESTAURATION DE MANUSCRITS

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal N°2026-01-03-02 en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de restauration de trois manuscrits (Registre des passagers, Registre des passagers 1775, Livre rouge) détenus par la Bibliothèque d'étude et de recherche Tommaso Prelà ;

Considérant la possibilité pour la ville de Bastia de faire appel à la collecte de dons pour financer ce projet par le biais de la Fondation du Patrimoine ;

Considérant qu'il convient donc de signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine ;

DECIDE

Article 1 : de signer avec la Fondation du Patrimoine une convention de collecte de dons pour le projet de restauration de trois manuscrits (Registre des passagers, Registre des passagers 1775, Livre rouge). Les modalités de ce partenariat sont définies dans la convention jointe.

Article 2 : Monsieur Le Directeur général des services ou/et Monsieur le trésorier municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
Signé électroniquement le 13/11/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.